



LE PARCOURS DE FORMATION DES PAMSU (Praticien-ne Agréé-e Maître de Stage des Universités)

HARMONIE ET COHÉRENCE

Pour un-e médecin généraliste installé-e en ambulatoire depuis 1 an, suivre une formation pédagogique à la maîtrise de stage est une condition indispensable afin de demander un agrément et recevoir des étudiants en stage. L'accueil ne sera possible qu'après 1 an d'installation mais la formation peut être faite avant.

Le parcours pédagogique pour se former à la maîtrise de stage est indemnisé par l'ANPDC sous conditions. Il est essentiel de respecter une chronologie et une progression dans le parcours des formations pédagogiques, à savoir :

FORMATION INITIALE (pas de limite en termes d'heures de formation)

1. Les formations initiales de PAMSU :

- Au 2^e cycle : pour recevoir exclusivement des étudiant-e-s en stage d'externe (SIAMS2).
 - Au 3^e cycle : pour recevoir exclusivement des étudiant-e-s en stage d'interne (SIAMS3).
-

1.2. Les formations complémentaires de PAMSU :

- Un-e PAMSU ayant suivi une formation initiale pour le 2^e cycle et agréé pour celui-ci, qui envisage de recevoir un-e interne, devra réaliser la FCOM3.
- Un-e PAMSU ayant suivi une formation initiale pour le 3^e cycle et agréé pour celui-ci, qui envisage de recevoir un-e externe, devra réaliser la FCOM2.

NB : Pour des médecins envisageant de recevoir à la fois des externes et des internes et demandant l'agrément pour les deux, CNGE Formation conseille vivement le parcours de formation suivant :

- Un SIAMS3 suivi d'un FCOM2 (plutôt que SIAMS2 suivi d'un FCOM3).

Le SIAMS2 est davantage orienté vers l'externat, et consacrer seulement une journée de 7 heures aux spécificités de la pédagogie en stage pour les internes semble insuffisant.

2. FORMATION CONTINUE :

Tout-e PAMSU agréé-e bénéficie, 1 an après sa formation initiale, d'un forfait de **21 heures de formation** sur 5 ans.

- **Progression recommandée :**
 - Après leurs formations initiales et complémentaires, les PAMSU seront invités à suivre, dans l'ordre :
 - Une formation permettant un approfondissement à la supervision directe (*FCS3, FCS3vidéo, FCS3.4*).
 - Une formation à la supervision indirecte (*FCS4, FCS3.4, FCS4.6*).
- **Pour les internes de niveau 2 (SASPAS) :**
 - Les PAMSU souhaitant accueillir des internes de niveau 2 devront réaliser des formations à la supervision indirecte (*FCS4, FCS3.4, FCS4.6*), fortement conseillées, voire imposées par la majorité des DMG.
- **Pour un perfectionnement pédagogique :**
 - Toutes les formations continues sont accessibles et conseillées aux PAMSU, agréé-es notamment en vue de leur renouvellement d'agrément qui a lieu tous les 5 ans.
- **Groupes d'échange de pratiques pédagogiques :**
 - Ces formations permettent à des PAMSU de se réunir régulièrement en petit groupe (6 à 12 participants) au plus proche de leur territoire, sur 4 soirées dans l'année civile (*FCS9, FCS9bis*).

Conclusion :

Les équipes de formateurs et organisateurs de séminaires doivent veiller à recruter les participants en respectant cette stratégie de formation. Cette progression pédagogique est essentielle à la qualité des apprentissages.

Ces séminaires indemnisés garantissent une formation harmonisée entre tous les PAMSU de France.